

CONTRAT D'ENGAGEMENT BIÈRE AMAP des MILANS – Saison 2018

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Adrien Claustre, demeurant 28 Grande Rue, 31450 Baziège
CI-APRÈS DÉNOMMÉ L'ARTISAN, DE PREMIÈRE PART

ET :

Nom : [Prénom NOM]

Adresse :

Tél. :

Mail :

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(S) L'ACHETEUR, DE SECONDE PART

1 – OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'ACHETEUR par l'ARTISAN en **bières** représentant une somme que l'ACHETEUR s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison culturale selon un calendrier de livraisons régulières.

La durée de la saison culturale correspond à **8 livraisons**, commençant le **mercredi 13 juin 2018**.

L'ACHETEUR s'acquitte donc du **versement du montant de 8 livraisons**.

2 – DÉFINITION DE LA LIVRAISON :

Chaque livraison est constituée d'un nombre de PACK choisi par l'ACHETEUR. Chaque PACK est constitué soit de 6 bouteilles de 33cl (2 blondes, 2 brunes au pain grillé, 2 éphémères, dites « du mois »), soit de 3 bouteilles de 75cl (1 blonde, 1 brune au pain grillé, 1 éphémère, dites « du mois »). Le nombre de PACKs est fixé à l'année.

Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs acheteurs se partageant un PACK, ceux-ci feront leur affaire personnelle du partage de leur PACK.

La distribution des PACKs interviendra le premier mercredi soir du mois aux lieu, date et horaires ci-dessous définis, pendant toute la durée de la saison ci-dessus fixée.

3 – MODE DE PRODUCTION :

L'ARTISAN s'engage à brasser les produits objet du présent contrat en quantité suffisante pour honorer les livraisons..

4 – ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, l'ARTISAN procédera à 8 **distributions** selon un rythme mensuel. Les distributions de PACKs auront lieu **chaque premier mercredi du mois de 18h30 à 20h**. Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas.

Les distributions seront effectuées **au restaurant le PréVert, 28 rue Jacques Prévert, 31520 Ramonville Saint-Agne**.

Si l'ACHETEUR est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il convient qu'il prévienne l'ARTISAN. L'ACHETEUR fera alors son affaire de faire retirer sa livraison en ses lieu et place par une personne de son choix.

5 – PRIX :

Le présent contrat est conclu moyennant un **prix de 12 €** (douze euros), pour les PACKs de **6 bouteilles de 33cL** ou de **13,5€** (treize euros et cinquante cents) pour les PACKs de **3 bouteilles de 75cL**.

Le paiement du prix interviendra par chèques datés du jour de leur émission et remis aux responsables de la signature des contrats (membres du bureau de l'Association de l'AMAP des MILANS) par l'ACHETEUR le jour de la signature du présent contrat selon les modalités suivantes (nombre de PACK choisis par l'ACHETEUR)

PACK 6 x 33cl		PACK 3 x 75cl	
	Nombre de PACK mensuel		Nombre de PACK mensuel
X 12€	Prix unitaire du PACK	X 13,5€	Prix unitaire du PACK
	Total		Total

Les chèques seront remis à l'ARTISAN par l'association des Milans lors de la première distribution hebdomadaire et celui-ci les déposera à la banque aux dates prévues ci-dessus. En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'ACHETEUR avant l'expiration du délai de rétractation.

6 – FACULTÉ DE RENONCIATION - RÉSILIATION DU CONTRAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'ACHETEUR a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée à l'ARTISAN, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

7 – ENGAGEMENT DANS LA VIE DE L'AMAP des MILANS

L'ACHETEUR par ce présent contrat s'engage également à adhérer à l'AMAP des MILANS (cotisation annuelle 7 €). Il s'engage à participer à la vie de l'association en se tenant régulièrement informé et en participant aux réunions.

Il s'engage également à assurer, au moins une fois dans la saison, la responsabilité de la distribution pour permettre le bon fonctionnement de l'AMAP.

Fait à Ramonville, le

En deux exemplaires originaux.

L'ARTISAN

L'ACHETEUR

Adhésion à l'AMAP des Milans - Saison 2018

Reçu

<u>Nom de l'adhérent</u>	<u>Date d'adhésion</u>	<u>Signature du Trésorier</u>

En adhérant...

...j'accepte que mon adresse mail soit intégrée à la liste de diffusion de l'association et de recevoir par ce biais des informations éventuelles sur d'autres circuits courts envoyées par les membres de l'association de l'AMAP des Milans.

...j'autorise l'AMAP des Milans à diffuser sur le blog de l'association des photos où moi ou un membre de ma famille figurerait (compte rendu de journées à la ferme, distributions...).

Si vous annulez votre commande vous pouvez utiliser le formulaire détachable suivant :

Annulation du contrat d'engagement

CONDITIONS : Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à l'ARTISAN

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement légumes daté du / ... / ... d'un montant total de :€

Nom de l'acheteur :

Adresse de l'acheteur :

Signature de l'acheteur